



# CATASTROPHES MARITIMES

© Christophe Courant

## ERIKA

**L**es marées noires sont les tragiques conséquences des naufrages de pétroliers. Elles incarnent la pollution maritime. L'image du pétrole visqueux, dégoulinant sur les plages bretonnes est dans toutes les mémoires.

Cette exposition revient sur les faits marquants et les enseignements tirés de ces catastrophes maritimes. Elle s'appuie sur l'exemple du pétrolier maltais, l'Erika, qui se cassait en deux au large de Penmarc'h le 12 décembre 1999 libérant 20 000 tonnes de fuel lourd sur l'océan.

► PUBLIC

Pour tout public. À partir du collège avec animateur.

► CONCEPTION

L'Espace des sciences.

► CRÉATION 2000

## DESCRIPTIF

- **23 panneaux** couleur, sur PVC plastifié, 0,80 x 1,20 m, percés de 2 trous, à accrocher.

## MISE EN PLACE

Au minimum 25 m linéaires.

## SUGGESTIONS

Très complète et bien documentée, cette exposition est un outil éducatif de qualité pour expliquer les causes et conséquences des marées noires. Elle a tout à fait sa place dans les opérations ayant trait à la préservation de l'environnement.

## MISE À DISPOSITION

### ► Tarif de mise à disposition et valeur d'assurance :

voir fiche tarifaire.

### ► Transport et assurance :

à la charge de l'emprunteur.

### ► Renseignements et

**réservations :** Service diffusion.

## TITRE DES PANNEAUX

- 1 • Catastrophes maritimes. *Erika*. (panneau titre).
- 2 • Pétrole, hydrocarbures.
- 3 • Le pétrole en mer.
- 4 • Le pétrole sur la côte.
- 5 • D'où viennent les déversements de pétrole en mer ?
- 6 • Des accidents marquants.
- 7 • Le choc et la détresse.
- 8 • Organiser la lutte.
- 9 • L'alerte : l'exemple de l'*Erika*.
- 10 • La lutte en mer.
- 11 et 12 • La lutte à terre : l'exemple de l'*Erika*.
- 13 • La gestion des déchets.
- 14 • L'économie touchée.
- 15 • Les conséquences écologiques.
- 16 • Le poids des médias.
- 17 • Restaurer l'environnement.
- 18 • Restaurer l'économie.
- 19 • Réglementer...
- 20 • ... Contrôler et dissuader.
- 21 • Surveiller le trafic maritime.
- 22 • Les responsabilités.
- 23 • Indemniser les victimes.